

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures,
 le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 30
 procurations : 9
 votants : 39

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUNIN, D. THEVENOZ, G. BARON, E. ROSAY, M. MERMIN, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTEES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, P. CHASSOT par B. GONDOUNIN, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par I. ROSSAT-MIGNOD, G. NICOUD par J. BOUCHET, J-C. GUILLOU par P. DURET, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSES : M. GENOUD, M. SALLIN, A. AYEB

Date de convocation :
 07 octobre 2025

ABSENTS : Nathalie LAKS, M. GRATS, V. LECAUCHOIS, D. BESSON, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER, F. GUILLET

Secrétaire de séance : Madame Agnès CUZIN

Délibération n° c_20251013_fin_122

Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe ZAE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Un décalage dans la finalisation des accords relatifs aux baux à construction tarde l'émission des titres de recettes initialement prévues au budget 2025, et crée un déséquilibre budgétaire du budget annexe ZAE.

Ce retard est lié au temps nécessaire permettant de finaliser les termes des contrats et procéder à leur signature, il concerne 828 110 € initialement prévus au budget 2025, soit :

- 706 550 € concernant le bâtiment mutualisé, pour lequel un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) avait été initialement envisagé. Toutefois, le bailleur pressenti souhaite s'orienter vers un bail à construction. Une négociation est en cours afin de définir les modalités définitives.
- 121 560 € concernant un autre bâtiment, pour lequel le bailleur est en attente de l'obtention des crédits nécessaires avant de pouvoir s'engager contractuellement.

L'émission des titres de recettes ne pourra intervenir qu'à l'issue de la signature des contrats avec les candidats actuellement identifiés, ou avec d'autres candidats potentiels si les partenaires actuels se désengagent ou ne donnent pas suite.

Afin de pallier le décalage budgétaire dû à ce délai de signature, il est proposé une avance de trésorerie budgétaire d'un montant de 828 110 € du budget principal vers le budget annexe ZAE.

S'agissant d'une opération budgétaire, l'avance et son remboursement seront réalisés par émission de mandats de paiement et titres de recettes.

L'avance de trésorerie porte sur une période 2 ans à compter du caractère exécutoire de la présente délibération. La somme devra donc être remboursée au plus tard à cette date.

Cette opération permettra d'assurer l'équilibre du budget annexe ainsi que sa trésorerie, tout en garantissant une gestion budgétaire transparente.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Collectivité et notamment la compétence en matière de zones d'activités économiques ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20250414_fin_034 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 modifiée portant adoption du budget primitif 2025 – Budget annexe ZAE ;

Vu la délibération n° c_20250630_fin_074 du Conseil communautaire du 30 juin 2025 portant adoption de la décision modificative 2025 n° 1 – Budget principal ;

Vu le projet de délibération présenté au Conseil communautaire du 13 octobre 2025 portant adoption du budget supplémentaire 2025 – Budget principal ;

Vu la délibération n° c_20251013_fin_119 du Conseil communautaire du 13 octobre 2025 portant adoption du budget supplémentaire 2025 – Budget annexe ZAE ;

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avance de trésorerie budgétaire d'un montant de 828 110 € du budget principal au budget annexe ZAE.

Article 2 : précise que cette avance sera remboursée en une ou plusieurs fois, au plus tard 2 ans à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Agnès CUZIN

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 17/10/2025
- Publiée le 17/10/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.